



MISE EN PLACE DE LA PRISE EN CHARGE DES CHIMIOThÉRAPIES A DOMICILE EN REGION CENTRE

Respaud Renaud, Bousquet Chloé, André Virginie, Tournamille Jean-François, Antier Daniel
Service pharmacie – Hôpital Bretonneau – CHRU de Tours 2, bd Tonnellé 37044 Tours cedex 9

Introduction :

La prise en charge des chimiothérapies à domicile dans le cadre d'un réseau de cancérologie est une des priorités du plan cancer. L'amélioration de la qualité de vie du patient, mais aussi l'allongement des délais de prise en charge des pathologies cancéreuses en Hôpital de Jour sont des raisons à la mise en place d'une telle mesure. L'objectif de ce travail était de mettre en place le circuit de prise en charge et d'apporter un outil simple, homogène et validé par les instances régionales (ARH, OMÉDIT, URCAM, DRASS) pour permettre l'administration des chimiothérapies à domicile dans la région Centre.



Page d'accueil internet pour la chimiothérapie à domicile (site www.oncocentre.org)

Résultats :

Une fois les différentes options étudiées, en concertation avec l'inspection pharmaceutique notamment et en adéquation avec la loi HPST (Rôles du pharmacien d'officine), et au vue de l'impact financier positif généré, la voie de prise en charge coordonnée par les réseaux territoriaux en partenariat avec les pharmaciens d'officine a été privilégiée. En effet, l'économie potentielle réalisée sur 20 patients traités par Velcade en Indre-et-Loire s'éleverait à 115 000 € sur 6 mois.

Discussion/conclusion :

Afin de tester cette organisation, une phase pilote sera réalisée au CHRU de Tours sur vingt patients traités par Velcade® résidant dans le département d'Indre et Loire. Ceci permettra la validation définitive du dispositif, des acteurs de santé, des procédures et du circuit du médicament, et la validation d'un financement pérenne par les organismes payeurs de la région Centre. A ce titre, nous avons obtenu un accord de principe pour un financement de l'ordre de 400 000 € (FIQCS) de la part de l'URCAM Centre pour une durée de 3 ans. Ce budget correspond au financement de prestations dérogatoires, notamment pour le relais pharmaceutique de la préparation anticancéreuse réalisée par le pharmacien d'officine ou pour le transport-colisage de celles-ci.